

**PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024
Salle des fêtes
77160 SAINT-BRICE**

Jeudi dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Brice sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 13/12/2024
Date d'affichage : 13/12/2024
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 42

Pouvoirs : 14
Nombre de votants : 56
Séance : n°5

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Pascal CAPOEN - suppléant (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James DANÉ (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Virginie HUBLIER – Suppléante (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulfon), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Didier AGNUS (Courtacon), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Gérard COGNYL (Les Marets), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Marie DAMEME (Provins), Isabelle MAHIEU (Provins),

Excusés représentés par suppléant : Catherine PERRIN (Champcenest), Flavien BLANCHARD (Rupéreux)

Pouvoirs de : Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Patricia SOULEYREAU à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle) à Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Augustine ENAMA à François MARCHAND (Provins), Virginie SPARACINO à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Jérôme BENECH à Hervé PATRON (Provins), Eric JEUNEMAITRE à Olivier LAVENKA (Provins), Julie HOTIN-LETANG à Christine RAMEAUX (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud) à Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Eric TORPIER (Sourdun) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAU à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges).

Bernard LANGLET est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

Le Président demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Autorisation au Président pour signer la convention « recyclage foncier n° 380-idf-2024-04 relative au projet de réhabilitation de la friche industrielle Degond en un quartier mixte de 71 logements à Longueville, (77) » avec l'Etat.
- Autorisation au Président pour signer la convention « études et travaux de dépollution-friche Degond-Longueville » avec l'ADEME

OOo

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 a été adressé aux conseillers communautaires, par voie électronique, avec les convocations pour la présente séance.

Aucune observation n'est parvenue à ce jour. Aucune observation n'est faite en séance. Le procès-verbal de la séance du 10 octobre est approuvé à l'unanimité.

OOo

VOTE D'UNE SUBVENTION POUR VENIR EN AIDE A MAYOTTE SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE CHIDO

Le Président indique que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Il est proposé au conseil communautaire de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 3 000€, à la Protection civile

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accorde un don de 3 000 € en faveur de la Protection civile, pour soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte.

Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

OOo

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS BASSEE-VOULZIE-AUXENCE (S.M.B.V.A).

Yvette GALAND, Vice-Présidente en charge de l'administration Générale, précise que suite au décès de madame MAGNIEZ (Saint Loup de Naud) déléguée titulaire la Communauté de communes doit désigner de nouveaux délégués.

- Madame Béatrice BELANGER (ancienne déléguée suppléante), propose sa candidature pour la fonction de déléguée titulaire ;

- Monsieur Gilbert DAL PAN propose sa candidature pour la fonction de délégué suppléant.

Il convient dès lors de procéder à leurs élections et d'installer ces délégués dans leurs fonctions au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A).

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, installe ces délégués, dans leurs fonctions de délégués au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A).

OOo

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le ROB était joint *en annexe des notes de synthèses*.

Le Président rappelle que dans les 10 semaines précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des élus.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire élaboré par l'exécutif présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité, la structure et la gestion de la dette. La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le Président présente le R.O.B 2025 :

Le résultat de clôture 2024 prévisionnel a été estimé à 4 M€.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été bâti sur les bases suivantes :

- ✓ Les tarifs des services actualisés à 3% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité
- ✓ Une stabilité des taux d'imposition (TF 2.40 % / TFNB 5.03 % / CFE 21.71% / THRS (9,14 %)
- ✓ Un stock de dette maintenu à 7 M€.

Les investissements proposés pour l'exercice 2025, représentent un budget de :

- 6 204 656 €
- Dont 3 046 553 € restant à la charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions (2 698 378 € avec 459 725€ de cessions du lot B3
- D'autres cessions sont envisagées en 2025, comme des parcelles sur Les Cas Rouge et sur le terrain de la distillerie.

Développement économique/Travaux/ entretien des bâtiments : 2 998 000 €

- ✓ 900 000 € pour l'Aménagement et la viabilisation du site de l'ancienne distillerie (un parking et 3 lots commercialisés)

Financements : solde CID : 204 526 €
 40% DSIL ou DETR : 300 000 €

Reste à charge : 395 474 €

- ✓ 670 000 € pour la ZAC

- 100 000 € d'études pour l'extension de la ZAC
- 570 000 € de Viabilisation du lot B3 (maitrise d'œuvre et travaux)
Financements : solde CID : 66 667 €
40% DSIL ou DETR : 190 000 €
Reste à charge : 313 333 €
Vente de 3 lots d'une surface totale de 13 135 m2 pour 459 725 €
- 923 000 € sont budgétés pour une première partie de la démolition et de la dépollution de la Friche de Longueville
Financements : 612 000 € du Fonds verts « recyclage foncier des friches » et de l'ADEME
Reste à charge : 311 000 €
- ✓ 120 000 € pour des travaux de voirie des zones
- ✓ 300 000 € seront consacrés aux travaux pour le cinéma (électricité, peinture et sanitaires)
Financements : solde CID : 119 081 €
Solde DSIL : 119 081 €
Reste à charge : 61 838 €
- ✓ 70 000 € pour l'installation d'un city à Sainte Colombe qui accueillera un ALSH à partir de 2025
- ✓ 15 000 € de fonds de concours à destination des communes qui se doteraient d'un équipement sportif (1 fléché sur la commune de Chalautre la Petite)

Développement durable : 6 000 €

6 000 € d'audits énergétiques sont inscrits, notamment pour le CAP et le Cinéma ; il restera à hiérarchiser les autres bâtiments communautaires : Hauts de Provins, Durteint, Maisons de santé, centre de santé ...

Tourisme : 322 000 €

- ✓ 265 000 € de travaux à l'Office du Tourisme pour la création d'une salle patrimoine
Financements : solde CID : 71 175.25 €
Solde DETR : 71 175.25 €
Reste à charge : 122 650 €
- ✓ 30 000 € pour l'installation d'un abri à vélos sur l'aire de Villecran
- ✓ 25 000 € pour la mise en conformité électrique et l'alarme incendie de la Tour César
- ✓ 2 000 € de provision pour des éventuelles ouvertures de gîtes et chambres d'hôtes

Un jour nous aurons un débat sur les meublés de tourisme à l'échelle de la Communauté de Communes.

Mobilités : 620 000€

- ✓ 200 000 € pour la création de 3 arrêts de bus : Marie Curie, Pré de la Comtesse et Terrier Rouge

Financement 70% IDFM : 116 667 €
Reste à charge : 83 333 €

- ✓ 240 000 € pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement cyclable de la voie verte entre Provins et Longueville
Financement 70% Région – Département – ADEME - Etat : 140 000 €
Reste à charge : 100 000 €
- ✓ 180 000 € pour l'étude et la mise en place d'une plateforme intercommunale du « savoir rouler à vélo »
Financement 80% Région – ADEME : 120 000 €
Reste à charge : 60 000 €

Le Centre Aquatique : 857 606 €

- ✓ Comme tous les ans, 500 000 € pour le financement du BEA du Centre Aquatique
- ✓ 197 000 € de GTB réglementaire pour la gestion automatisée, réglementaire au 1^{er} janvier 2025
- ✓ 110 606 € pour l'installation de hammams et les travaux qui y seront associés
- ✓ 50 000 € pour des travaux, équipements et matériels divers

La Santé : 956 100 €

- ✓ 190 000 € pour les travaux de la Maison Sport Santé
- ✓ 607 000 € seront consacrés aux travaux de l'étage de la MSU
Financements : Région 192 400 €
ARS 256 500 €
Reste à charge : 158 100 €
- ✓ 150 000 € seront prévus pour une maison de santé à Beton Bazoches (deux cabinets médicaux à côté de ma pharmacie)
- ✓ 9 100 € pour l'accueil d'un médecin supplémentaire : logiciel, matériel informatique, électrocardiogramme et un défibrillateur

La lecture publique : 173 450 €

- ✓ 43 000 € pour l'acquisition de collections
- ✓ 102 800 € pour l'installation d'un serveur et l'équipement informatique et téléphonique pour les sites de Villiers et Jouy, des équipements Fablab et des douchettes
- ✓ 27 650 € pour 2 boîtes de retour extérieures, du matériel de cuisine et la création de logos individuels pour les médiathèques du réseau
Financements Région et DRAC : 56 633 €
Reste à charge : 116 817 €

L'habitat : 243 000 €

- ✓ 80 000 € sont prévus pour l'étude du PLH
La Communauté de communes du Provinois doit obligatoirement réaliser un Programme Local de l'Habitat car sa population est supérieure à 30 000 habitants et parce qu'elle compte une commune de plus de 10 000 habitants.
La réalisation d'un PLH se déroule sur 3 ans.
- ✓ 142 000 € pour l'OPAH-RU dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) « Petites Villes de Demain » afin de porter une stratégie d'accompagnement volontariste en faveur de l'amélioration de l'habitat ciblée sur le centre-ville « basse » de Provins, qui concentre des problématiques d'habitat dégradé.
Financement ANAH : 62 473 €
Reste à charge : 79 528 €
- 21 000 € sont prévus pour des abondements locaux en complément des aides financières ANAH à destination des propriétaires occupants et bailleurs pour des travaux concernant les thématiques spécifiques d'habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne.

Les autres dépenses : 28 500 €

- ✓ 17 000 € pour du matériel informatique, du mobilier et l'extension du logiciel d'urbanisme en vue de la dématérialisation vers les communes.
- ✓ 7 000 € pour des équipements pour les ALSH, le RPE et une provision de subvention d'équipement pour d'éventuelles ouvertures de MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).
- ✓ 4 500 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire.

BP 2025 :

Le budget 2025 en fonctionnement sera d'environ 20 M€

La masse salariale :

La masse salariale brute (chapitre 012) estimée à 3 962 203 €, mais est à ramener à 3 769 968 € déduction faite des mises à disposition et refacturations.

Sont intégrés :

- Les revalorisations du SMIC
- la revalorisation des échelles indiciaires (catégories A, B et C)
- la consolidation des promotions internes, avancements de grades et échelons 2024
- les avancements d'échelons 2025
- la prévision des avancements de grades 2025
- une organisation des services conciliant recrutements complémentaires si cela est nécessaire et maîtrise de la masse salariale

La dette :

Le stock de dette reste maîtrisé.

Pour mémoire, l'encours de dette de 7.069 M€ au 1er janvier 2024 sera maintenu sensiblement au même niveau : 7.175 M€ au 1er janvier 2025, avec la mise en place d'un emprunt de maximum 1.5 M€ en cours d'année.

Le remboursement en capital est estimé à 1.3 M€
250 000 € sont provisionnés pour intérêts de la dette.

Un emprunt concernant la Friche de Longueville sera repris.

Fiscalité/dotations :

La **fiscalité directe**, sera proposée à taux constant, pour un produit de 3 162 712 € pour les taxes foncières, THRS et la CFE.

Les taux, pour mémoire :

- 2.40 % Taxe Foncière sur le Bâti
- 5.03 % Taxe Foncière sur le Non Bâti
- 9.14 % Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
- 21.71 % CFE

Ont été reconduits également :

- la **fraction de TVA nationale** (ex TH) : 3 715 606 €
- la **fraction compensatoire de la CVAE** : 1 281 200 €
- la **TASCOM** : 450 015 €
- les **IFER** : 225 123 €
- le **FPIC** : 318 000 €

Les ajustements seront constatés après notification effective par les services de l'Etat en cours d'année.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) restera figée à 1 684 136 €

Les dépenses de fonctionnement sont sobres et maîtrisées.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de ce Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025.

OOo

SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des finances, rappelle que le budget annexe du lotissement doit être équilibré, dans l'attente des ventes des parcelles de terrains.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **Accorde une subvention de fonctionnement de 217 433.01 € du Budget Général, nature 65736221, au profit du Budget Annexe « Lotissement », nature 757368.**

- 2) En parallèle, le Budget Annexe « Lotissement » reversera une partie de l'avance au Budget Général pour 370 159.32 €. (Budget annexe « Lotissement », nature 167841, au profit du Budget Général, nature 2764.
- 3) Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

OOo

VENTE D'UN ENSEMBLE DE NEUF LOTS DE LA ZONE DES CAS ROUGES

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux indique que la SCI Group AMVa fait savoir, par courrier en date du 31 octobre 2024 au Président de la Communauté de communes, son intention d'acquérir neuf lots (lots 1 à 9) pour un total de 15 986 m² sur la zone d'activités des Cas Rouges à Longueville.

Le projet consiste en la création d'un pôle automobile avec un contrôle technique, un garage, station de lavage automobile et une carrosserie sur les parcelles 8 et 9 pour la première partie de ce projet.

Les parcelles en question sont cadastrées comme suit :

<u>Lot</u>	<u>Surface(± 1 à 2m2)</u>	<u>Numéro de parcelle</u>
Lot 1	1 392	ZC n°550
Lot 2	2 212	ZC n°551
Lot 3	1 576	ZC n°524 et 526
Lot 4	1 588	ZC n°525 et 545
Lot 5	1 505	ZC n°526, 536, 543 et 546
Lot 6	1 079	ZC n°527, 532 et 537
Lot 7	1 746	ZC n°528 et 533
Lot 8	2 753	ZC n°534 et 539
Lot 9	2 135	ZC n°540

La SCI a accepté les conditions suivantes :

- 17 € du m², soit un coût de 271 762€ TTC,
- frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente de ce terrain aux conditions évoquées ci-dessus.

OOo

VENTE D'UNE PARCELLE DE 4 197 M² DE LA ZAC DU PROVINOIS

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux indique que M. Barrada a fait savoir, par courrier au Président de la Communauté de communes, son intention d'acquérir un terrain de 4 197 m² - parcelle cadastrée XD 180p, sur la ZAC du Provinois.

Son projet est d'y implanter une partie de l'activité de son entreprise, INFRA-GCF, génie civil ferroviaire.

Il a accepté les conditions suivantes :

- 35 € TTC du m² soit un coût total de de **146 895€ TTC**,
- frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le **26 FEV. 2025**

ID : 077-200037133-20241219-PV_5_2024-AU

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente de ce terrain aux conditions évoquées ci-dessus.

OOo

VENTE D'UNE PARCELLE DE 4 936 M² DE LA ZAC DU PROVINOIS

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux indique que la société OURRY a fait savoir, par courrier au président de la Communauté de communes, son intention d'acquérir un terrain de 4 936 m² - parcelle cadastrée XD 180p, sur la ZAC du Provinois. Son projet est d'y implanter une partie de l'activité de son entreprise, stationnement de de camions benne, véhicules lourds et légers, construction d'un atelier de maintenance et de locaux sociaux.

Elle a accepté les conditions suivantes :

- 35 € TTC du m² soit un coût total de de **172 760 € TTC**,
- frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente de ce terrain aux conditions évoquées ci-dessus.

OOo

VENTE D'UNE PARCELLE DE 4 002 M² DE LA ZAC DU PROVINOIS

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux indique que M. Moreau a fait savoir, par courrier au président de la Communauté de communes, son intention d'acquérir un terrain de 4 002 m² - parcelle cadastrée XD 180p, sur la ZAC du Provinois. Son projet est d'y implanter l'activité de son entreprise, la société FRANCE DECO qui vend à travers le site internet www.decorationsautrefois.com des objets de décoration et des meubles.

Il a accepté les conditions suivantes :

- 35 € TTC du m² soit un coût total de de **140 070€ TTC**,
- frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente de ce terrain aux conditions évoquées ci-dessus.

OOo

APPROBATION DU SCHEMA DES MOBILITES ACTIVES VELO ET MARCHE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Claire CRAPART, vice-Présidente en charge des transports, mobilités et développement durable rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma de mobilités actives vélo et marche depuis fin 2023, afin de susciter de nouvelles habitudes de mobilités actives sur le territoire du Provinois.

Elle précise que le bureau d'études IMMERGIS a été missionné pour accompagner la communauté de communes dans cette démarche. L'objectif est de définir et chiffrer les

actions à mener dans le temps, dans un souci de cohérence et d'articulation avec les autres modes de déplacements.

Ce schéma a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les personnalités qualifiées tout au long de l'étude.

Le projet de schéma des mobilités actives vélo et marche est composé d'une synthèse du diagnostic territorial, des orientations stratégiques retenues ainsi que d'un programme d'actions.

Le programme d'actions du schéma s'articule autour de 4 axes stratégiques, déclinés en 18 actions :

Axe 1 : Définir un réseau cyclable à vocation utilitaire et de loisirs pour favoriser la pratique des modes actifs

- Action 1 : Aménagement le réseau cyclable structurant
- Action 2 : Améliorer le réseau cyclable existant et résorber les discontinuités
- Action 3 : Adapter l'espace public aux évolutions réglementaires hors réseau cyclable existant
- Action 4 : Assurer le jalonnement et la signalétique directionnelle sur l'ensemble des itinéraires

Axe 2 : Compléter l'infrastructure par une offre de services cohérente et justement proportionnée

- Action 5 : Développer le stationnement vélo en lien avec l'offre de transport locale
- Action 6 : Accroître le stationnement vélo sur voirie en lien avec les lieux de vie et de tourisme
- Action 7 : Appliquer la réglementation concernant le stationnement vélo dans les constructions
- Action 8 : Développer le stationnement dans les établissements scolaires
- Action 9 : Déployer des bornes de réparation et stations de gonflage
- Action 10 : Déployer des équipements vélo dans les aires de services et haltes-repos
- Action 11 : Mettre en place une offre de location courte durée de vélo pour une pratique de loisirs et touristique
- Action 12 : Mettre en place une offre de location longue durée de VAE à destination de la population

Axe 3 : Communiquer, sensibiliser et accompagner le développement des mobilités actives

- Action 13 : Accélérer la formation au « Savoir Rouler A Vélo »
- Action 14 : Inciter à la labellisation en faveur des cyclistes pour les divers établissements du territoire
- Action 15 : Renforcer la lisibilité de l'offre de mobilité cyclable
- Action 16 : Accroître l'efficacité de la signalisation des sites d'exception et activités du territoire
- Action 17 : Développer des actions événementielles en faveur de la mobilité active
- Action 18 : Evaluer les infrastructures, services et dispositifs via des enquêtes et comptages

Le schéma fera l'objet de suivis et d'évaluation pour chaque axe.

Elle propose le programme triennal suivant :

Schéma Directeur des mobilités actives - Programme prévisionnel triennal

Montant H.T.

PROJETS	Détails	2025	2026	2027	SUBVENTIONS MOBILISABLES	Reste à charge total
Etude et mise en place d'une plateforme intercommunale du "Savoir Rouler à Vélo"	plateforme bitumée, marquage, panneaux, feux / Acquisition vélos 40 (8 000) / Containers de stockage 2 (30 000 *2)	150 000,00 €			70 % à 80 % Région et ADEME Avelo 3	30 000,00 €
Etude de maîtrise d'œuvre de la Voie Verte Vallée de la Voultzie	étude MœE (6 à 10%) = 144 000 € -240 000 € (phase AVP)	200 000,00 €			70 % ADEME Avelo 3 (uniquement étude AVP) et/ ou " Développer le vélo tourisme" plafonnée à 35 000 €	60 000,00 €
Aménagement de la Voie Verte Vallée de la Voultzie	Phase de travaux		1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	70% à 80 % Région - Département - ADEME - Fonds vert (ZFE rabattement gare voire Mobilisés rurales)	480 000,00 €
Aménagement de la boucle touristique via St Loup de Naud				380 000,00 €	70 % à 80% Région - Département - DEIR/DSIL	76 000,00 €
TOTAL		350 000,00 €	1 200 000,00 €	1 580 000,00 €		646 000,00 €
RESTE A CHARGE ANNUEL		90 000,00 €	240 000,00 €	316 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le **26 FEV. 2025**

ID : 077-200037133-20241219-PV_5_2024-AU

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **Approuve le schéma de mobilité actives vélo et marche ainsi que ses modalités de réalisation et de financement ;**
- 2) **Approuve le programme prévisionnel triennal ;**
- 3) **Autorise le Président ou son représentant à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents nécessaires à cette fin ;**
- 4) **Autorise le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.**

OOo

ENGAGEMENT A SIGNER LE PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV (PIG) AVEC L'ANAH POUR LE DEPLOIEMENT SUR LE TERRITOIRE DU SERVICE PUBLIC DE RENOVATION DE L'HABITAT (SPRH)

Claire CRAPART, vice-Présidente en charge des transports, mobilités et développement durable rappelle que le SURE (Service Public de Rénovation Energétique) a été déployé sur le Provinois en 2021 au travers du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique).

A compter du 1er janvier 2025, le SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) piloté par l'ANAH s'y substitue pour poursuivre l'objectif de lutte contre la précarité énergétique et de rénovation énergétique de l'habitat privé autour de deux axes nouveaux :

Un seul dispositif contractuel sur le service public de la rénovation énergétique (énergie, autonomie, habitat indigne, copropriétés...) ;
Unifier le financement du service

Pour la Communauté de communes du Provinois, le guichet unique France Rénov reste en place à Provins pour répondre utilement aux enjeux identifiés dans le PCAET dans le domaine de la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Le Pacte Territorial du Provinois qui sera signé avec l'ANAH pour 5 ans réoriente le rôle du guichet unique sur le territoire autour de 2 missions socles :
Accueil, information, conseil et orientation
Animation territoriale (actions ciblées vers les ménages, les publics prioritaires et les professionnels et prescripteurs)

L'accompagnement dans les différents domaines de l'habitat est facultatif et n'est pas retenu dans la convention initiale tout comme l'accompagnement aux travaux qui relève du champ concurrentiel (Mon Accompagnateur Renov).

Le Département de Seine-et-Marne accompagnera les EPCI à la mise en place de leurs pactes territoriaux avec l'objectif de prolonger la dynamique du SARE.

Pour animer le guichet unique, la Communauté de communes signera une convention d'une durée de 5 ans avec l'association Seine-et-Marne Environnement pour la mise à disposition d'un demi ETP par an pour un restant à charge de 25 000€.

Depuis 2021, l'effort financier de la Communauté de communes est de 120 000€.

Le projet de Pacte a été transmis à l'ANAH le 6/12/24 pour relecture et avis.

Dans l'attente de finaliser le projet de Pacte Territorial, la Communauté de communes doit prendre une délibération d'engagement à signer le Pacte Territorial avec l'ANAH avant le 01/04/2025.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité acte le principe d'un engagement de la Communauté de communes du Provinois dans un Pacte Territorial pour une durée de 5 ans.

OOo

AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE MOYENS ET D'OBJECTIFS AVEC SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SPRH

Claire CRAPART, vice-Présidente en charge des transports, mobilités et développement durable rappelle que le SURE (Service Public de Rénovation Énergétique) a été déployé sur le Provinois en 2021 au travers du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique).

Le SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) piloté par l'ANAH sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2025 sur le territoire.

Le guichet unique France Rénov implanté à Provins animera le SPRH en assumant ses missions de :

Accueil, information, conseil et orientation des particuliers

Animation territoriale (actions ciblées vers les ménages, les publics prioritaires et les professionnels et prescripteurs)

Un conseiller en rénovation énergétique formé sur toutes les thématiques liées à l'habitat (rénovation, habitat indigne, copropriétés..) sera mis à disposition par l'association Seine-et-Marne Environnement sur le modèle déjà existant depuis 2021.

Pour se faire, une convention de moyens et d'objectifs doit être signée avec l'association pour 5 ans et pour un montant annuel à charge de la Communauté de communes de 25 000€/an.

La subvention de 50% de la dépense totale des 50 000€ de l'ANAH sera versée en 2025 à la Communauté de communes qui portera dans l'intervalle, la totalité de la dépense.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Président à signer la convention de moyens et d'objectifs avec Seine-et-Marne Environnement pour la mise en œuvre sur le territoire du Service Public de rénovation de l'Habitat (SPRH).

OOo

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS

Marie-Pierre CANAPI, vice-Présidente en charge de l'enfance rappelle que le règlement intérieur régit le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, présente leur organisation et les modalités d'accès et permet, notamment, de fixer les règles que les usagers doivent respecter.

Le document actuel date de 2024 mais doit être adapté pour :

- intégrer l'ouverture de la nouvelle structure à Sainte-Colombe : ce 9^{ème} alsh ouvrira à compter du 8 janvier, les mercredis, une semaine sur 2 les petites vacances et les 4 premières semaines des vacances d'été
- intégrer l'ouverture du Portail Famille (<https://espacefamille-provinois.ciril.net>) : à partir du 1^{er} janvier 2025, ce portail internet permettra aux familles de constituer leur dossier, de l'actualiser et de s'inscrire aux activités de façon dématérialisée. Cet outil facilitera également la communication avec les familles.
- acter un changement de semaine pour l'alsh de Villiers Saint Georges : la structure accueillera désormais les enfants les 1^{ères} semaines des petites vacances (il était ouvert les 2^{èmes} semaines jusqu'à ce jour).

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

OOo

VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DU PROJET PEDAGOGIQUE A VOCATION CULTURELLE DE L'ECOLE MATERNELLE DES COUDOUX (PROVINS)

Alain BONTOUR, vice-Présidente en charge de la culture indique que l'objectif de ce projet est de développer des compétences en sciences et arts et de favoriser le vivre/apprendre ensemble et la mise en œuvre de différentes compétences langagières.

Une même activité sera souvent reprise plusieurs fois avec un degré de complexification croissant.

82 élèves de la maternelle des Coudoux ont vu ce 21 novembre dans leur école le spectacle LE BAL DES MILLENOTES qui leur a permis de découvrir la vie au Moyen-Age par la musique, la danse. Tout au long de l'année scolaire, ils le feront également par des documentaires et des albums.

En complément, les enfants de grande section (20) se rendront au Spectacle des Chevaliers en ville haute le 03 juin 2025 et seront sensibilisés au patrimoine local (Tour César, Remparts...)

La liaison Ecole / Famille inscrite dans les axes 1 et 2 du projet d'école sera valorisée par la réalisation commune d'un livret sur le Moyen-Age ainsi que par une exposition. Les enseignants font participer des adultes extérieurs à l'école afin de rendre lisible aux familles ce qui est fait à l'école.

Le projet global culturel a été estimé à 952.60€. Il est proposé de verser 20% de ce montant soit **190€**.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention pour le projet pédagogique à vocation culturelle en faveur de l'école maternelle des Coudoux (PROVINS) : 190€.

OOo

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 VERSEE A L'ASSOCIATION « BIEN VIEILLIR EN BRIE »

Alain BONTOUR, vice-Présidente en charge de la culture indique que lors du bureau communautaire du 26 septembre dernier, l'association « Bien vieillir en Brie » a présenté son activité à l'EHPAD « Rosa Gallica ». Ses présidente et vice-présidente se sont déplacées à la CC du Provinois.

Il rappelle que le but majeur est d'améliorer le quotidien des résidents en leur proposant des promenades dans les jardins, des jeux de société, se divertir avec la « Tower Tafel », des spectacles, des concerts ainsi que plus personnellement des visites aux résidents isolés.

Courant 2024, il a aussi été possible de proposer une sensibilisation à la création contemporaine au cours de 40 séances et par différents supports (fusain, sculpture en argile, aquarelle, peinture acrylique, perles, bois...).

Pour continuer de développer ce fonctionnement, la commission Culture réunie le 10/12/2024 propose une participation exceptionnelle de **1 000€**.

Courant 2025, l'association BIEN VIEILLIR EN BRIE contactera les communes de la CC afin que chacune puisse participer à ce projet collaboratif pour le bien-être de nos aînés.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle en faveur de l'Association « Bien Vieillir en Brie » au titre de l'année 2024.

OOo

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXTENSION DE L'ELEVAGE DE POULES PONDEUSES DE LA SCEA LE PRE DE LA FONTAINE SUR LA COMMUNE DE VILLIERS-SAINT-GEORGES

Le Président indique que la Communauté de communes du Provinois a été informée par le préfet de Seine-et-Marne de l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'extension de l'élevage de poules pondeuses de la SCEA LE PRE DE LA FONTAINE à Villiers-Saint-Georges.

Ce projet d'extension consiste à augmenter la capacité d'élevage des poules pondeuses de l'exploitation située sur la commune de Villiers-Saint-Georges. Cette extension entraînera l'augmentation du nombre d'animaux, ce qui pourrait avoir des effets sur l'environnement,

notamment en termes de gestion des déchets organiques, de qualité de l'air, et de nuisances sonores et olfactives.

L'évaluation des impacts environnementaux a été réalisée par l'exploitant, notamment à travers la mise en œuvre de mesures visant à réduire les nuisances, comme la gestion des effluents, la filtration des gaz émis, et la régulation des bruits.

Les mesures compensatoires et correctives proposées par la SCEA LE PRE DDE LA FONTAINE incluent la mise en place d'un système de traitement des effluents et la création d'un espace tampon pour minimiser les impacts visuels et sonores sur les propriétés voisines.

L'enquête publique se déroule du lundi 2 décembre 2024 à 9h00 au lundi 6 janvier 2025 à 12h00.

En application de l'article R.181-38 du Code de l'environnement, le Conseil communautaire est appelé à donner son avis sur le projet durant l'enquête publique.

La Commune de Villiers-Saint-Georges a fait savoir qu'elle délibérerait favorablement le 16 décembre prochain.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.

OOo

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DU NORD EST SEINE-ET-MARNE (S2E77) AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le rapport était joint aux notes de synthèse

Pierre CAUMARTIN, Vice-Président en charge du cycle de l'eau et de l'environnement rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes du Provinois est membre du Syndicat de l'Eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77).

Depuis cette date, le S2e77 a en charge la gestion de l'eau potable sur l'ensemble des communes de son périmètre.

Au titre de l'année précédente, le S2e77 doit délibérer sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2021 comme l'impose l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un exemplaire du rapport doit ensuite être transmis aux communes et EPCI adhérents pour être présenté à leur assemblée délibérante dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le RPQS est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Les indicateurs les plus marquants qui y figurent sont les suivants :

- 51 822 abonnés pour une population totale de 112 519 habitants (+ 0.2% en 2023)

- 67 captages d'eau potable en service
- 8 usines de traitement de l'eau
- 13 imports et exports d'eau en gros
- 155 ouvrages de stockage
- 6 901 394 m³ mis en distribution sur le réseau
- 1 945 km de linéaire de réseaux de desserte (+ 23 km par rapport à 2022)

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce rapport.

OOo

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Le rapport était joint aux notes de synthèse

Yvette GALAND, Vice-Présidente en charge de l'administration Générale, précise que conformément aux dispositions des articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1 du code général de la fonction publique, les employeurs territoriaux sont tenus d'élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU).²

Ce document remplace le bilan social et doit être réalisé tous les ans.

Le RSU pour l'année 2023, ressort pour la CC du Provinois :

- 119 agents employés au 31/12/2023 : 27 fonctionnaires, 72 contractuels permanents et 20 contractuels non permanents. On est passés entre 2022 et 2023 de 96 permanents à 72 permanents.
- Ces 119 agents représentent 68,06 ETP.

Répartition par sexe des 119 agents :

- 40% sont des hommes
- 60% sont des femmes

Répartition par catégorie des 119 agents :

- 9% sont des catégories A
- 41% sont des catégories B
- 49% sont des catégories C

En moyenne les agents de la collectivité ont 42 ans.

Sur 2023, les charges de personnel ont représenté 18,21% des dépenses de fonctionnement.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le comité social territorial dans sa séance du 18 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prendre acte de ce rapport.

OOo

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le tableau des effectifs était joint aux notes de synthèse

Yvette GALAND, Vice-Présidente en charge de l'administration Générale, indique qu'il est nécessaire de créer le poste suivant :

• **Pour les services techniques :**

1 ingénieur à TNC 17.50/35^{ème}

Afin de se conformer aux dispositions réglementaires, il est nécessaire d'en transférer les effets au travers de la liste des emplois communautaires constituant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le comité social territorial dans sa séance du 18 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Fixe le tableau des effectifs tel que défini en annexe compléter par les dispositions ci-dessus.
- 2) Réfère à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir.
- 3) Ouvre la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 susvisée, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement.
- 4) Fixe la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire.
- 5) Prévoit, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits correspondants.
- 6) Substitue aux précédentes délibérations les présentes dispositions.
- 7) Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

OOo

PRESENTATION DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Yvette GALAND, Vice-Présidente en charge de l'administration Générale, indique à compter du 1^{er} janvier 2025, la participation de l'employeur devient obligatoire pour les garanties prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour les garanties de mutuelle santé.

Les collectivités territoriales et établissements publics devront au minimum :

- participer au financement des garanties de prévoyance lourde à hauteur de 7 euros par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2025 (20% montant de référence fixé à 35€)
- participer au financement des garanties de la complémentaire frais de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026 (50% montant de référence fixé à 30€)

La participation de l'employeur public est versée :

- - soit à l'agent (montant unitaire)
- - soit directement à l'organisme assureur retenu, sous réserve de l'adhésion de l'agent.

Le bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le comité social territorial dans sa séance du 18 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **Met en place la participation employeur à la protection sociale complémentaire par l'intermédiaire d'une convention de participation en prenant acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur en 2025 et 2026.**
- 2) **Participe financièrement aux garanties labellisées, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis versera directement le montant de la participation à l'agent ;**
- 3) **Prévoit, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits nécessaires pour le fonctionnement de cette instance ;**
- 4) **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus ;**

OOo

AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION « RECYCLAGE FONCIER N° 380-IDF-2024-04 RELATIVE AU PROJET DE REHABILITATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DEGOND EN UN QUARTIER MIXTE DE 71 LOGEMENTS A LONGUEVILLE, (77) » AVEC L'ETAT

Tony Pita, Vice-Président en charge du développement économique et travaux, rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Provinois et la Commune de Longueville œuvrent pour essayer d'esquisser un avenir cohérent à la partie haute de la friche industrielle. A cet effet, la Commune et la Communauté de communes ont engagé de nombreuses études depuis plusieurs années. Les dernières études, portées par la Communauté de communes et menées par Aménagement 77 ont été lancées en fin d'année 2021.

Ces études complémentaires ont permis de définir un scénario final qui détermine le programme, le bilan financier prévisionnel, le plan guide, le périmètre opérationnel et la procédure d'aménagement.

Ce travail étayé par des professionnels de l'ingénierie de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement, a permis un compromis programmatique présenté dans le scénario retenu (03bis) qui comporte 71 logements, tiers-lieux, 2 commerces, 2/3 ateliers et 0,51ha d'espaces plantés.

L'esprit général de l'ensemble de la démarche étant le suivant : la démolition/dépollution est indispensable à la réalisation d'un projet immobilier. Aucun opérateur immobilier ne se positionnera dans un contexte techniquement et financièrement aussi incertain. Le déclenchement par les acteurs publics de la phase démolition avec l'appui du fonds friches permettra de créer les conditions d'un projet immobilier.

La Communauté de communes a été lauréate de la mesure « Recyclage foncier des friches » du fonds vert 2024 pour un montant global de 1 360 568,40 € : 800 000 € de l'ETAT et 560 568,40 € de l'ADEME. Cette subvention est accordée pour la démolition et la dépollution de la partie haute de la friche industrielle de Longueville.

Cette convention, qui porte sur un montant de subventions de 800 000 €, a pour objet de fixer les conditions, notamment financières, dans lesquelles le porteur de projet procède à la réalisation du projet de relative au projet de réhabilitation de la friche industrielle Degond en un quartier mixte de 71 logements à Longueville ainsi que les modalités selon lesquelles l'État apporte son concours financier à la réalisation de ce projet, au titre du programme « 380 Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Mesure 3.2 - Recyclage foncier) ».

Cette convention sera signée entre l'Etat, la Communauté de communes et la Commune de Longueville dans la mesure où la réalisation du projet et la mobilisation du « fonds vert » dépendent de compétences communales en matière d'urbanisme et de droit des sols.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Président à signer la convention « recyclage foncier n° 380-idf-2024-04 relative au projet de réhabilitation de la friche industrielle Degond en un quartier mixte de 71 logements à Longueville, (77) » avec l'Etat.

OOo

AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION « ETUDES ET TRAVAUX DE DEPOLLUTION - FRICHE DEGOND - LONGUEVILLE (77) » AVEC L'ADEME

Tony Pita, Vice-Président en charge du développement économique et travaux indique que cette subvention est accordée pour la démolition et la dépollution de la partie haute de la friche industrielle de Longueville.

Cette convention de financement, qui porte sur un montant de subventions de 560 568,40 €, a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'Aide accordée au Bénéficiaire par l'ADEME.

Cette convention sera signée entre l'ADEME la Communauté de communes et la Commune de Longueville dans la mesure où la réalisation du projet et la mobilisation du « fonds vert » dépendent de compétences communales en matière d'urbanisme et de droit des sols.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Président à signer la convention « études et travaux de dépollution - friche Degond - Longueville (77) » avec l'ADEME

OOo

Tony Pita, Vice-Président en charge du développement économique et travaux indique que Madame LIAUT, Architecte des Bâtiments de France arrivée mi-octobre, propose de faire des permanences une fois par mois dans les locaux de la communauté de communes du Provinois, pour que tous les pétitionnaires (hors Provins) puissent présenter leurs avant-projets.

La permanence mensuelle sera le premier mardi du mois avec un commencement au mardi 4 février 2025.

La prise de rendez-vous se fera par le Service Urbanisme, et il se tiendra en collaboration avec l'architecte, le service urbanisme et le pétitionnaire, afin de donner un avis complet sur les projets présentés et échanger au mieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Olivier LAVENKA



Le secrétaire de séance
Bernard LANGLET

